



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du Mercredi 31 janvier 2007**

<b>Date de la convocation</b> <b>24 janvier 2007</b>	<b>Heure de la séance</b> <b>18 heures</b>	<b>Lieu de la séance</b> <b>Salle du Parc</b> <b>à la Communauté de Communes du</b> <b>Clermontais</b>
<b>Présents :</b>  M. Bernard SOTO, Président de la séance M. Jean Noël SATGER, Aspiran M. Jean Pierre CAUCANAS, Brignac M. Francis GAIRAUD, M. Alain MATHIEU, Cabrières M. Claude REVEL, Canet Mme Maryse FABRE, M. Xavier GARCIA, Canet M. Jean Claude LACROIX, Mme Berthe BARRE, Ceyras M. Alain CAZORLA, M. G.GARROFE, Clermont l'Hérault M. Bernard FABREGUETTES, Clermont l'Hérault M. René GALTIER, M. Gérard SAEZ, Clermont l'Hérault M. Didier BOUDET, Clermont l'Hérault Mme Colette TOUILLIER, Clermont l'Hérault Mme Michèle BONNAL, Clermont l'Hérault M. Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault M. Olivier BRUN, Fontès Mme Christiane MIRET, Fontès M. André RUAS, Lieuran Cabrières M Daniel VIALA, M. Pierre OLLIER, Mérifons M. François LIEB, M. Jean Louis LACROIX, Nébian M. Guilhem DARDE, Mme Noëlle GROS, Octon M. Robert ARNOU, M. Jean Jacques LEBREAU, Paulhan M Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan M. C. BILHAC, M. J. AZAM, M. J. MONTAGNE, Péret Mme Chantal FONT, M. Jean COSTES, Salasc M. Gérard VALENTINI, Valmascle M. Nicolas MIGNANI, Villeneuvevette M. Bernard KHON, Villeneuvevette		<b>Procuration :</b>  M. Jean FRADIN à M. Sylvain MALBEC M. Philippe LUGAGNE DELPON à M. Jean COSTES M. Jean Luc BIROUSTE à M. Claude GIL

**Objet : Site de la Planque à Ceyras – Compromis de vente avec la société IMSE Patrimoine.**

Monsieur REVEL rappelle que par délibération du 10 décembre 2003, le Conseil communautaire a approuvé la vente du site de la Planque sur la commune de CEYRAS à la Société IMSE, représentée par Monsieur Ulrich IMPAGLIAZZO, société du groupe Millenium (RCS BEZIERS 442 804 589 – APE : 741G – S.A.R.L. au capital de 38000 €).

Cette transaction porte sur l'ensemble du site, soit les 8,3 hectares de terrains et de bâtiments, pour un montant de 450 000 € soit les parcelles suivantes cadastrées: Section A numéros 203 et 204, Section B numéros 291, 292, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 310, 353, 354, 355, 373, 374, 822, et 824.

Monsieur REVEL précise qu'un compromis de vente, établi devant notaire, le 9 juillet 2004 a formalisé cette vente, avec toutefois la condition suspensive de l'obtention d'un permis de construire par l'acquéreur. Le site de la Planque étant classé en zone ND du P.L.U. de la commune, une réforme de la réglementation applicable à cette propriété est le préalable indispensable à toute opération d'aménagement et de réhabilitation.

Ce compromis de vente, qui a fait l'objet d'un avenant le 19 août 2005 a expiré le 31 décembre 2006.

Monsieur REVEL indique que la commission développement économique a reçu, lors de sa récente séance, les représentants de la société IMSE Patrimoine et, considérant l'intérêt que présente ce projet, a rendu un avis favorable à l'établissement d'un nouveau compromis de vente jusqu'au 31 décembre 2007.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M. REVEL et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** l'établissement d'un nouveau compromis de vente avec la société IMSE Patrimoine jusqu'au 31 décembre 2007.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la  
Communauté de Communes

Bernard SOTO.